

DÉPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRESENTS : MM REYNAUD Jean-Michel, PERNET Florian, DUSSUD Alain, WAX Nicolas, GORRE Alfred, CHAPPEL Michel, Mmes GACHET Édith, RAMBAUD Florence,.

EXCUSES : MM OLIVIERI Jérôme, ROUSSEL Bruno (Procuration à E. GACHET), BRUNET Michel.

ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GORRE Alfred.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 29 juillet 2019 suscite des remarques.

Le compte rendu est approuvé par 6 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Mme Édith GACHET et M. Michel CHAPPEL absents le 29/07/2019).

Arrivée de M.Nicolas WAX à 18h50.

ORDRE DU JOUR

1. Déneigement
2. Aire de camping-car
3. Demande de subvention aire de camping-car
4. Cimetière (règlement)
5. Appartement la cure (Mise à disposition aux associations – location à saisonniers)
6. Convention halte-garderie
7. Questions diverses

1 – DENEIGEMENT

M. le Maire expose qu'il hasardeux de laisser l'agent municipal seul pour le déneigement. Pour la commune, deux solutions sont donc possibles pour l'hiver 2019/2020 :

- recrutement d'un employé communal contractuel saisonnier
- recours à un prestataire extérieur privé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité de recourir à l'embauche d'un employé communal pour une période de 5 mois par 9 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention.

2 – AIRE DE CAMPING-CAR

Les devis proposés pour l'aménagement d'une aire de camping-car suscite des remarques des conseillers municipaux concernant le montant à prévoir. La dernière étude de la société d'aménagement prévoit une aire de stationnement pour camping-cars fermée sans aire de service pas nécessairement utile vu les contraintes de raccordement à l'égout. Après discussion avec l'ensemble des conseillers, M. le Maire propose de réétudier attentivement les documents présentés par la société Camping-Car Park et de rencontrer à nouveau le correspondant de la société pour un complément d'informations.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AIRE DE CAMPING-CAR

Ce point, sans objet pour l'instant sera réétudié ultérieurement conjointement au point n°2.

4 – CIMETIÈRE (RÈGLEMENT)

le Maire indique que le cimetière ne dispose actuellement pas de règlement et que l'attribution de concessions est abandonné apparemment depuis environ 1940, que cette situation est anormale, complique la gestion des emplacements et surtout prive la population de droits sur la sépulture de leurs familles.

Il explique qu'il est nécessaire dès à présent de réaliser un état des lieux, travail qu'il a déjà entrepris et qui consiste à recenser les sépultures avec un relevé des noms des personnes inhumées.

Il indique également qu'un jardin du souvenir devra être aménagé pour y disperser les cendres des personnes incinérées

Il indique que des personnes ne disposant pas d'emplacement ont demandé à réserver un. Dans l'attente de la formalisation des concessions, satisfaction leur a été donnée.

le maire présente le plan du cimetière en cours d'élaboration par ses soins. Il sera joint au présent compte-rendu.

Concernant l'entretien du cimetière, suite à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, M. le Maire souhaiterait enherber le cimetière d'Albiez-le-Jeune et assurer un fleurissement approprié entre les tombes pour s'engager dans une démarche plus esthétique et durable pour la commune. Seule l'entrée du cimetière, jusqu'au porche de l'église et au monument aux morts serait entretenue en graviers et désherbée manuellement.

Dans le même esprit, il souligne qu'un cimetière est un lieu pollué à cause des pratiques funéraires traditionnelles et des soins de thanatopraxie et qu'il existe des démarches funéraires plus respectueuses de l'environnement qui commencent à se développer. Il souhaite que la population soit sensibilisée sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **demande à M. le Maire de poursuivre le travail de relevé entrepris dans le cimetière d'Albiez-le-Jeune ou de le confier à un prestataire extérieur s'il venait à en être empêché,**

- décide de créer un jardin du souvenir,
- valide la réservation des emplacements demandés par certains administrés dans l'attente de la formalisation des concessions,
- décide l'enherbement du cimetière, le semis de fleurs vivaces entre les tombes et le maintien de l'espace gravillonnée entre le monument aux morts, le porche de l'église et le portail du cimetière,
- donne son accord à la sensibilisation de la population sur les pratiques funéraires respectueuses de l'environnement,

à l'unanimité par 9 voix pour (dont 1 procuration).

Un plan est annexé au compte-rendu.

5 – APPARTEMENT LA CURE (MISE A DISPOSITION AUX ASSOCIATIONS – LOCATION A SAISONNIERS)

M. Alain DUSSUD explique que l'association Art&Cimes souhaiterait bénéficier d'un local communal pour pouvoir organiser ses activités sur la commune. La salle de l'ancienne chapelle située au rez-de-chaussée de la cure pourrait convenir à l'association. Pour l'instant, cette salle est occupée par l'association du Sou des Écoles pour stocker du matériel. Vu la faible quantité stockée il est envisageable qu'Art&Cimes et le Sou des Écoles cohabitent le temps que le nouveau bureau du Sou des Écoles soit élu (AG le 17/09/2019).

M. le Maire propose que l'appartement du 1^{er} étage à droite de la Cure, qui sera libéré par son occupante le 30 septembre, soit loué à des saisonniers. Quelques travaux de rafraîchissement sont à prévoir dans les 2 chambres de l'appartement ainsi que des travaux d'isolation des combles de la Cure, qui permettront d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment. Un chiffrage est en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- décide de mettre à disposition de l'association Art&Cimes le local de l'ancienne chapelle,

par 8 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention, M. le Maire ne prenant pas part au vote.

- de mettre en location à des saisonniers l'appartement du premier étage côté est de la cure, de procéder à de menus travaux de mise en propreté de cet appartement et de procéder à l'isolation des combles de la Cure

par 9 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention.

6 – CONVENTION HALTE-GARDERIE

M. Alfred GORRE fait un point sur les échanges qu'il a eus avec Albiez-Montrond au sujet de la convention entre Albiez-le-Jeune et Albiez-Montrond concernant la halte-garderie. Il fait également un point sur l'avancement au sujet du portage des repas sur le massif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à l'unanimité à signer la convention par 9 voix pour (dont 1 procuration), 0 contre et 0 abstention.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Mme Édith GACHET souhaiterait savoir s'il serait possible de mettre en place une navette entre Albiez-Montrond et Albiez-le-Jeune pour la saison d'hiver 2019/2020. Si la navette venait le jeudi, les visiteurs pourraient être accueillis à l'Entre-Pôt et ainsi bénéficier d'un lieu d'accueil sur place, ce qui manquait lorsque la navette existait il y a quelques années.

M. le Maire indique qu'il prendra contact avec le Maire d'Albiez-Montrond pour lui faire part de ce souhait et en étudier la faisabilité.

- Organisation de la fête de Noël : M. Alain Dussud se charge de demander au Comité des Fêtes s'il souhaite organiser la fête de Noël 2019. Mme Édith GACHET émet l'idée d'organiser un bal de Noël costumé dans l'idée de passer un moment convivial entre villageois toutes générations confondues.

- Acquisition/Cessions de parcelles communales :

M. le Maire indique que la commission se réunira le 19/9/2019.

La séance est levée à 21h55.

Le Secrétaire de séance
M. Alfred GORRE







Le Maire,
M. Jean-Michel REYNAUD




Plan du cimetière annexé au compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 septembre 2019



-  Emplacement réservé
-  Jardin du souvenir
-  Colombarium
-  Caveau provisoire

